

MONTCEAU-LES-MINES SANTÉ

Le recours contre la fin de la chirurgie à l'hôpital de Montceau mis en délibéré



■ En mai dernier, le conseil de surveillance de l'hôpital de Montceau a déposé un recours en justice pour s'opposer à la fermeture de la chirurgie. Photo Mathias CHAIDAT

L'affaire est mise en délibéré. Le recours contre la fin de la chirurgie à l'hôpital de Montceau a été examiné ce vendredi au tribunal administratif de Dijon, qui a choisi de prendre un délai supplémentaire pour se prononcer. Pour rappel, fin avril dernier, le conseil de surveillance de l'hôpital de Montceau a déposé un référé suspension contre la décision de transférer les actes chirurgicaux de l'hôpital de Montceau à celui de Chalon (*Lire notre édition du 2 mai 2018*). L'avocat du demandeur, soit Madame Jarrot, maire de Montceau, relève une erreur de procédure : « C'est suite à une décision verbale de l'agence régionale de santé (ARS), non motivée, que les activités ont été arrêtées. Or, les cessations d'activité doivent être motivées et décidées après une procédure contradictoire. De plus il n'y a pas d'explications sur les motifs de cette décision : s'ils sont financiers, ils font fi des besoins de soin de la population. » L'avocat du défenseur, qui se révèle être le centre hospitalier de Montceau, a rappelé que le transfert « relève du pouvoir d'organisation interne de l'établissement et que cette décision a été prise en concertation avec le directoire et le conseil de surveillance de l'hôpital de Montceau, en décembre 2017 ».